

CRITERE 1.6

PROMOUVOIR LE RENDEZ-VOUS POST-PERMIS

Nous vous informons de l'existence de la
formation :

« Post-Permis »

Cette formation aura pour but notamment de réduire la durée de la période
probatoire à l'issue de l'obtention de votre permis B.

Pour tout renseignement merci de vous adresser
à l'accueil.



SUPER DRIVER

SARL au capital de 2000 €

SIRET : 977 473 446 00010

APE : 85.53Z | TVA FR : 61 977473446

Tél : 03 88 98 08 25 | site : www.superdriver.fr

41 Rue du Faubourg-de-Saverne, 67000 Strasbourg



Agrément : E2306700300